

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Arrêté du 27 avril 2021 désignant les opérations de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et aux dispositifs de ressources humaines

NOR : TREK2033540A

La ministre de la transition écologique, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 62 *bis* ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 *bis* de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ volontaire ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 portant diverses mesures relatives à l'accompagnement des fonctionnaires occupant des emplois fonctionnels entrant dans le champ d'une opération de réorganisation d'un service de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en situation de restructuration de services au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité conjoint ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire pouvant être versé dans le cadre d'une restructuration de service ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'Etat ;

Vu l'avis du comité technique ministériel du 1^{er} décembre 2020,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application de l'article 1^{er} du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé, le présent arrêté définit le périmètre et la liste en annexe des services concernés par une opération de restructuration au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, notamment :

- réorganisation des services en charge de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement ;
- réorganisation des services en charge de la prévision des crues et de l'hydrométrie ;
- réorganisation des services en charge des risques technologiques, de la réception et du contrôle des véhicules ;
- réorganisation des services en charge des fonctions supports.

Ces opérations de restructuration ouvrent droit au bénéfice des dispositifs prévus aux articles 2 à 4 du présent arrêté, dès lors que les mobilités des agents sont intervenues après la date de passage en comité technique des textes présentant ces réorganisations, selon le calendrier précisé à l'annexe.

Art. 2. – Les fonctionnaires, les agents contractuels en contrat à durée indéterminée ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 susvisé concernés par les opérations de restructuration mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté peuvent bénéficier :

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisée ;
- de l'indemnité de départ volontaire dans les conditions prévues par le décret du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle dans les conditions prévues par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

Par ailleurs, les fonctionnaires concernés par l'opération de restructuration mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté peuvent bénéficier du complément indemnitaire d'accompagnement prévu par le décret du 19 mai 2014 susvisé.

Art. 3. – Dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé, et pour la mise en œuvre d'un projet professionnel, les fonctionnaires, les agents contractuels en contrat à durée indéterminée ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 susvisé bénéficient d'un accompagnement pour un projet de mobilité, d'un accès prioritaire à des actions de formation, et du congé de transition professionnelle en vue d'exercer un nouveau métier au sein des secteurs public ou privé.

Art. 4. – Les dispositions du décret n° 2019-1442 du 23 décembre 2019 susvisé sont applicables aux fonctionnaires détachés dans un emploi fonctionnel de catégorie A dont l'emploi est affecté par une réorganisation du service dans lequel ils exercent leurs fonctions dans le cadre d'une des opérations de restructuration mentionnées à l'article 1^{er}.

Art. 5. – Le bénéfice des dispositions prévues aux articles 2 à 4 est ouvert pour une durée de trois ans à compter de la date portée pour chaque DREAL dans l'annexe du présent arrêté.

Art. 6. – Les chefs de service concernés arrêtent par décision la liste des postes supprimés dans le cadre de l'opération de restructuration, pour l'application de l'article 62 *bis* de la loi n° 84-16 et du décret n° 2019-1442 susvisés.

Art. 7. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 avril 2021.

La ministre de la transition écologique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. CLEMENT

*La ministre de la cohésion des territoires
et des relations avec les collectivités territoriales,*
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J. CLEMENT

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
Pour la ministre et par délégation :
*La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique,*
N. COLIN

ANNEXE

LISTE DES SERVICES CONCERNÉS PAR UNE OPÉRATION DE RESTRUCTURATION AU SEIN DES DIRECTIONS RÉGIONALES DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

Territoire concerné	Service	Date de passage en comité technique
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	Service habitat, construction, ville durable Service mobilité, aménagement, paysages Service prévention des risques naturels et hydrauliques Service connaissances, information, développement durable et autorité environnementale	12 mars 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne-Franche-Comté	Service logement, construction, statistiques Service développement durable, aménagement Service prévention des risques Secrétariat général Service pilotage régional des moyens Service biodiversité eau et patrimoine Cabinet Mission régionale climat air énergie Unité départementale de Haute-Saône Centre – Sud Doubs Unité départementale du Jura Unité départementale de la Saône-et-Loire Unité départementale du Territoire de Belfort – Nord Doubs	10 novembre 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bretagne	Service climat, énergie, aménagement, logement	1 ^{er} décembre 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val-de-Loire	Service connaissance, aménagement, transition énergétique et logement Service hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations Unité départementale de l'Indre-et-Loire Unité départementale du Loir-et-Cher	10 mars 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Corse	Service logement, aménagement et développement durable Service biodiversité eau et paysages Cabinet	1 ^{er} décembre 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand-Est	Service transition énergétique, logement, construction Service connaissance et développement durable Service aménagement, énergies renouvelables Service prévention des risques naturels et hydrauliques/ Pôle Seine-Oise Service prévention des risques anthropiques	24 septembre 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France	Service risques / Pôle prévision des crues et hydrométrie / Unité prévision des crues	26 novembre 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Normandie	Secrétariat général Service du pilotage régional Service énergie, climat, logement et aménagement durable Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets Service risques Unité départementale du Calvados Unité départementale de l'Eure Unité départementale de la Manche Unité départementale de l'Orne	15 juin 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine	Service habitat, paysage et territoires durables Mission mer et littoral Mission transition écologique Mission connaissance et analyse des territoires Service déplacement, infrastructures et transports (activité véhicules) Service des risques naturels et hydrauliques Unité départementale de la Dordogne Unité départementale du Lot-et-Garonne Unité bi-départementale Charente/Vienne et services de la DREAL hébergés au sein de cette unité Unité bi-départementale Charente-Maritime/ Deux-Sèvres et services de la DREAL hébergés au sein de cette unité	12 mars 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie	Direction de l'énergie et de la connaissance Direction de l'aménagement	24 mars 2020

Territoire concerné	Service	Date de passage en comité technique
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays-de-la-Loire	Service intermodalité, aménagement et logement Service connaissance des territoires et évaluation Unité départementale du Maine-et-Loire Unité départementale de la Mayenne Unité départementale de la Sarthe	28 janvier 2020
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	Service énergie et logement Service connaissance aménagement durable évaluation Pôle support intégré	1 ^{er} décembre 2020